

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 juillet 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 11 juillet 2016, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2<sup>e</sup> étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Pascal Pilon, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller Gaëtan Prud'homme est absent et arrivée du conseiller Pascal Pilon à 19 h 42

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Line Allard, directrice générale adjointe et greffière.

**2016-07-210**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 juillet 2016, tel que rédigé.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 juillet 2016, tel que rédigé :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. LÉGISLATIF**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2016
- 3.3 Modification de la formation des différents comités pour l'année 2016
- 3.4 Autorisation d'un signataire lors d'absence du directeur général et secrétaire-trésorier

**4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Ratification du mouvement de personnel pour le mois de juin 2016

**5. FINANCES**

- 5.1 Approbation de la liste de déboursés et transferts budgétaires numéro 2016-07
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois de juin 2016 et autorisation de paiement

**COMITÉS DE GESTION**

**6. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

## **7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT**

- 7.1 Approbation de la facture de Marquage Sud-Ouest et autorisation de paiement
- 7.2 Approbation de l'ordre de changement numéro 2 d'Amec Foster Wheeler et autorisation du signataire
- 7.3 Abrogation de la résolution numéro 2016-06-209, intitulé « Mandat à un laboratoire pour l'analyse de sol au 1202, chemin de l'Église (lots 3 765 098 et 3 766 309) »
- 7.4 Ouverture de la soumission 2016-014-TP « Conduite de surverse et bouches d'incendie, rue du Parc » – rejet des soumissions

## **8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC**

- 8.1 Sans objet

## **9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT**

- 9.1 Sans objet

## **10. LOGEMENTS SOCIAUX**

- 10.1 Renouvellement d'entente de gestion – Programme de supplément au loyer – organisme numéro 553 Office municipal d'habitation de Saint-Polycarpe

## **11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 11.1 Demande de dérogation mineure numéro 2016-04 pour le lot 3 766 245 (13, rue Sainte-Catherine)
- 11.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-05 pour le lot 3 765 035 (15 et 17, rue Sainte-Catherine)
- 11.3 Demande de dérogation mineure numéro 2016-06 pour le lot 3 764 823 (31, rue Sainte-Catherine)
- 11.4 Demande de dérogation mineure numéro 2016-07 pour le lot 3 766 164 (51, rue Sainte-Catherine)
- 11.5 Demande de dérogation mineure numéro 2016-08 pour le lot 3 766 163 (55, rue Sainte-Catherine)
- 11.6 Demande de dérogation mineure numéro 2016-09 pour le lot 3 765 039 (59, rue Sainte-Catherine)
- 11.7 Demande de dérogation mineure numéro 2016-10 pour le lot 3 766 160 (63, rue Sainte-Catherine)
- 11.8 Demande de dérogation mineure numéro 2016-11 pour le lot 3 766 156 (73, rue Sainte-Catherine)
- 11.9 Demande de dérogation mineure numéro 2016-12 pour le lot 3 766 155 (77, rue Sainte-Catherine)
- 11.10 Demande de dérogation mineure numéro 2016-13 pour le lot 3 768 313 (2042, chemin Sainte-Marie)
- 11.11 Demande de dérogation mineure numéro 2016-14 pour le lot 3 764 844 (325, chemin Élie-Auclair)
- 11.12 Renouvellement de mandat au Comité consultatif d'urbanisme

## **12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 12.1 Conclusion d'une entente entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et l'entreprise Gardien spécifique et autorisation du signataire
- 12.2 Demande d'aide financière – école secondaire Soulanges – voyage culturel
- 12.3 Modification de l'horaire de la bibliothèque municipale à l'intention de Réseau Biblio

## **13. RÈGLEMENTS**

- 13.1 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de zonage 113-2012

## **14. AFFAIRES DIVERSES**

- 14.1 Sans objet

**15. RÉSUMÉ DU MAIRE**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. DIVERS**

17.1

17.2

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-211**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par la conseillère Guylaine Myre  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-212**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2016**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2016 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par la conseillère Guylaine Myre  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-213**

**MODIFICATION DE LA FORMATION DES DIFFÉRENTS COMITÉS POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par le conseiller William Martinez  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe procède à la modification des comités pour l'année 2016, à savoir :

<b>COMITÉS DE GESTION</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>Service sécurité incendie</b>	Jean-Yves Poirier Gaëtan Prud'homme Virginie Damien Éric Lachapelle Michel Bélanger

<b>Services urbains</b>	Jean-Yves Poirier Jean Legault Pascal Pilon Gaëtan Prud'homme Éric Lachapelle Marc Sauvé
<b>Office municipal d'habitation Saint-Polycarpe</b>	Guylaine Myre
<b>Résidence de la Seigneurie de Soulanges</b>	Guylaine Myre Éric Lachapelle
<b>Aménagement, urbanisme, développement et embellissement</b>	Jean-Yves Poirier William Martinez Virginie Damien Éric Lachapelle Sébastien Demers
<b>Sports, culture et vie communautaire</b>	Tous les membres du conseil municipal Éric Lachapelle Martin Desrosiers
<b>Loisirs</b>	Pascal Pilon William Martinez Martin Desrosiers
<b>Ressources humaines</b>	Tous les membres du conseil municipal Éric Lachapelle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-07-214

**AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT la nomination de Line Allard au poste de directrice générale adjointe et greffière par la résolution numéro 2016-02-036,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre appuyée par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

DE PERMETTRE à la directrice générale adjointe et greffière de signer tout document, pour lesquels le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'office ou par résolution à signer, lors d'absences de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-07-215

**RATIFICATION DE MOUVEMENT DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUIN 2016**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-07-216

**APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2016-07**

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien, appuyée par la conseillère Guylaine Myre  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés et transferts budgétaires inscrits à la liste numéro 2016-07 au montant de 349 824,93 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2016-07 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-07-217

**APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE MOIS DE JUIN 2016 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 150,60 \$ pour le mois de juin 2016, est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de juin 2016 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement du compte de dépenses du mois de juin 2016 au montant de 150,60 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER cette dépense et le paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-07-218

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1<sup>er</sup> juin 2010;

VU l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6<sup>e</sup> année d'application;

CONSIDÉRANT le SCRSI révisé et adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 30 mars 2016;

VU l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée;

VU l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par la conseillère Guylaine Myre  
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 30 mars 2016 et;

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Saint-Polycarpe contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **ARRIVÉE DU CONSEILLER PASCAL PILON À 19 H 42**

**2016-07-219**

#### **APPROBATION DE LA FACTURE DE MARQUAGE SUD-OUEST ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

La facture de l'entreprise Marquage Sud-Ouest 2013, datée du 28 juin 2016 au montant total de 11 227,88 \$ taxes incluses, est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller William Martinez, appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la facture de l'entreprise Marquage Sud-Ouest 2013 au montant de 11 227,88 \$ pour le marquage et le lignage sur le territoire de la municipalité;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de l'entreprise Marquage Sud-Ouest, totalisant 11 227,88 \$, taxes incluses par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-320-00521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-220**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 2 D'AMEC FOSTER WHEELER ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jean Legault, appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'ordre de changement n° 2 d'AMEC FOSTER WHEELER, dans le cadre de l'opération des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées représentant une somme de 333,43 \$, incluant les taxes applicables. Cet ordre de changement no 2 correspond au nettoyage de la pompe numéro 2 à la station SP3, obstruée par des guenilles ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle à signer l'ordre de changement n° 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-221**

#### **ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-06-209, INTITULÉ « MANDAT À UN LABORATOIRE POUR L'ANALYSE DE SOL AU 1202, CHEMIN DE L'ÉGLISE (LOTS 3 765 098 ET 3 766 309) »**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2016-06-209, intitulée « Mandat à un laboratoire pour l'analyse de sol au 1202, chemin de l'Église (lots 3 765 098 et 3 766 309).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-222**

**OUVERTURE DE LA SOUMISSION SUR INVITATION 2016-014-TP – CONDUITE DE SURVERSE ET BOUCHES D'INCENDIE – REJET DES SOUMISSIONS**

SUITE à une demande de soumission sur invitation 2016-014-TP pour des travaux de surverse et bouches d'incendie, l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 30 juin à 10 h 05.

Le budget estimé a été établi à 71 250 \$, incluant les taxes applicables.

Trois entreprises ont été invitées à se procurer les documents d'appel d'offre et les trois entreprises ont déposé les soumissions suivantes :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant incluant les taxes</b>
Les entreprises C. Sauvé inc.	97 441,22 \$
Ali excavation inc.	133 710,67 \$
Pavage Vaudreuil Ltée	154 321,74 \$

Ces résultats démontrant que le montant du plus bas soumissionnaire étant de 37 % plus élevé que le budget estimé,

il est proposé par le conseiller William Martinez, appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

DE REJETTER le présent appel d'offres;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres publique pour la conduite de surverse et bouches incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-223**

**RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE GESTION – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – ORGANISME 553 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-POLYCARPE**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

DE RENOUELER l'entente de gestion 2013, pour cinq (5) ans et ce jusqu'au 30 juin 2018, entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Polycarpe et la Municipalité de Saint-Polycarpe relativement à la gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du COS VO1. La Municipalité de Saint-Polycarpe confirme sa participation financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-224**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-04 POUR LE LOT 3 766 245 (13, RUE SAINTE-CATHERINE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre

relativement à la demande de dérogation mineure 2016-04 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée à l'initiative de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le lot 3 766 245 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de 4,53 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de cette propriété qui a perdue son droit acquis concernant la marge avant suite à l'expropriation, par la Municipalité de Saint-Polycarpe, d'une bande de terrain pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-04 pour le lot 3 766 245 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge avant de 4,53 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-225**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-05 POUR LE LOT 3 765 035 (15 et 17, RUE SAINTE-CATHERINE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-05 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée à l'initiative de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le lot 3 765 035 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de 6,51 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de cette propriété qui a perdue son droit acquis concernant la marge avant suite à l'expropriation, par la Municipalité de Saint-Polycarpe, d'une bande de terrain pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU



D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-05 pour le lot 3 765 035 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge avant de 6,51 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-226**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-06 POUR LE LOT 3 764 823 (31, RUE SAINTE-CATHERINE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-06 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée à l'initiative de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le lot 3 764 823 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de 1,84 mètre, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de cette propriété qui a perdue son droit acquis concernant la marge avant suite à l'expropriation, par la Municipalité de Saint-Polycarpe, d'une bande de terrain pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-06 pour le lot 3 764 823 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge avant de 1,84 mètre, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-227**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-07 POUR LE LOT 3 766 164 (51, RUE SAINTE-CATHERINE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-07 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée à l'initiative de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le lot 3 766 164 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de 1,69 mètre, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon

la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de cette propriété qui a perdue son droit acquis concernant la marge avant suite à l'expropriation, par la Municipalité de Saint-Polycarpe, d'une bande de terrain pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-07 pour le lot 3 766 164 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge avant de 1,69 mètre, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-228**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-08 POUR LE LOT 3 766 163 (55, RUE SAINTE-CATHERINE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-08 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée à l'initiative de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le lot 3 766 163 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de 6,24 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de cette propriété qui a perdue son droit acquis concernant la marge avant suite à l'expropriation, par la Municipalité de Saint-Polycarpe, d'une bande de terrain pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-08 pour le lot 3 766 163 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge avant de 6,24 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-229**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-09 POUR LE LOT 3 765 039 (59, RUE SAINTE-CATHERINE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-09 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée à l'initiative de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le lot 3 765 039 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de 3,15 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de cette propriété qui a perdue son droit acquis concernant la marge avant suite à l'expropriation, par la Municipalité de Saint-Polycarpe, d'une bande de terrain pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-09 pour le lot 3 765 039 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge avant de 3,15 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-230**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-10 POUR LE LOT 3 766 160 (63, RUE SAINTE-CATHERINE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-10 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée à l'initiative de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le lot 3 766 160 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de 1,65 mètre, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de cette propriété qui a perdue son droit acquis concernant la marge avant suite à l'expropriation, par la Municipalité de Saint-Polycarpe, d'une bande de terrain pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-10 pour le lot 3 766 160 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge avant de 1,65 mètre, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la

grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-231**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-11 POUR LE LOT 3 766 156 (73, RUE SAINTE-CATHERINE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-11 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée à l'initiative de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le lot 3 766 156 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de 4,08 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de cette propriété qui a perdue son droit acquis concernant la marge avant suite à l'expropriation, par la Municipalité de Saint-Polycarpe, d'une bande de terrain pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-11 pour le lot 3 766 156 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge avant de 4,08 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-232**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-12 POUR LE LOT 3 766 155 (77, RUE SAINTE-CATHERINE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-12 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée à l'initiative de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour le lot 3 766 155 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de 5,48 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la marge avant de cette propriété qui a perdue son droit acquis concernant la marge avant suite à l'expropriation, par la Municipalité de Saint-Polycarpe, d'une bande de terrain pour la construction d'un trottoir;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-12 pour le lot 3 766 155 du cadastre du Québec, afin de régulariser la marge avant de 5,48 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 7,6 mètres selon la grille des usages et normes C1-33, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-233**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-13 POUR LE LOT 3 768 313 (2042, CHEMIN SAINTE-MARIE)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-13 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée par la Ferme Heikenwalder inc. pour le lot 3 768 313 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre que trois (3) portions de la toiture du bâtiment principal à ériger soit plate, alors que la pente de toit minimale exigée pour les Habitations (H) est de 4/12;

CONSIDÉRANT QUE les pentes de toits principales du bâtiment principal à ériger sont de 6/12 et 8/12;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-13 pour le lot 3 768 313 du cadastre du Québec, afin de permettre que trois (3) portions de la toiture du bâtiment principal à ériger soit plate, alors que la pente de toit minimale est de 4/12 selon l'article 7.5 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-234**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-14 POUR LE LOT 3 764 844 (325, CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR)**

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2016-14 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est déposée par Martin Léger pour le lot 3 764 844 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l'agrandissement d'un cabanon à une superficie de 32,2 mètres carrés, alors que la superficie maximale d'implantation au sol des cabanons est de 25 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la superficie demandée est relativement petite, compte tenu de la superficie du terrain et de l'absence de garage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-14 pour le lot 3 764 844 du cadastre du Québec, afin de permettre l'agrandissement d'un cabanon à une superficie de 32,2 mètres carrés, alors que la superficie maximale d'implantation au sol des cabanons autorisée par l'article 9.2.9 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements est de 25 mètres carrés.

Cette acceptation est toutefois conditionnelle à ce que les travaux soient complétés dans un délai maximal d'un an et à ce que les articles entreposés sur le terrain soient rangés suite à la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-235**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Réjean Pilon au sein du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance en juillet 2016,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER le mandat de Réjean Pilon comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en juin 2018, conformément à l'article 8 du Règlement 124-2012 sur le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-236**

**CONCLUSION D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET L'ENTREPRISE GARDIEN SPÉCIFIQUE ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une entente entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et l'entreprise Gardien spécifique afin que celle-ci agisse comme ressource auprès des organisateurs locaux lors du camp de gardiens au Centre sportif Soulanges;

D'AUTORISER la dépense et le paiement de 1 500 \$, incluant les taxes applicables, à Gardien spécifique par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-702-93493;

D'AUTORISER Martin Desrosiers, directeur du Service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer l'entente entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et Gardien spécifique donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-237**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES-VOYAGE CULTUREL**

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de l'école secondaire Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 100 \$ pour chacun des étudiants de l'École secondaire Soulanges domicilié dans la Municipalité de Saint-Polycarpe qui participe à un voyage culturel en Espagne.

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-238**

**MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À L'INTENTION DE RÉSEAU BIBLIO**

CONSIDÉRANT QUE suite aux commentaires des usagers, il serait approprié de modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale,

il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le nouvel horaire de la bibliothèque, à savoir :

Mardi :	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi :	14 h à 16 h
Vendredi :	18 h 30 à 20 h 30
Samedi :	10 h à 12 h & 14 h à 16 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-07-239**

**AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012 AFIN D'AUTORISER LES USAGES STATIONS-SERVICE (633) ET LAVE-AUTOS (6391) DANS LA ZONE C1-63**

Monsieur le maire demande que soit donné un avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 112-2012 afin d'autoriser les usages stations-service (633) et lave-autos (6391) dans la zone c1-63. Aucun membre du conseil municipal ne donne avis de motion.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Pavage de la rue des Loisirs
- Événement « Je bouge avec mon doc »
- Règlement sur les chiens – discussions avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges
- Panneaux de signalisation « silhouette d'enfant »
- Tour CIBC Charles-Bruneau
- Décès de Gérard Charlebois

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Modification au règlement de zonage et avis de motion
- Règlementation sur les chiens
- Interdiction des chiens dans le parc E.-Aubry
- Études relatives à la Caserne sécurité incendie et le garage municipal
- Portion du stationnement non asphalté du Centre sportif Soulanges – incitatifs pour réduire la vitesse qui occasionne de la poussière
- Circulation de véhicules lourds sur la rue Gauthier
- Luminaires à changer sur la rue P.J.- Le Moyne

## **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 21 h, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 11 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Le maire

---

Éric Lachapelle

---

Jean -Yves Poirier